CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2015

Membres présents : 18/19

L'an deux mil quinze, le quinze juin, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de M.Michel SPITZ, M.Michel STOCKER , Mme Pascale STIRMEL et M.Richard LEGOLD, adjoints au maire, M.Didier SCHAEFFER, M.Claude KOST, Mme Edith CARL, Mme Elisabeth MEYER, M.Michel METZ, M.Eric MULLER, Mme Sabine SCHMITT, Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Josiane BASSO, Mme Karen GEIGER, M.Alexandre LOTZ, Mme Céline BECK et Mme Violaine DECKER-COUSTY.
Absent excusé : M.Christian METZ

****

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 07 avril 2015, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

****

1)CONVENTION SDAUH

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 422-1 et R.423-15 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur sur l'ensemble du territoire communal ;
Vu le projet de convention proposé par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
Vu l'arrêt de l'instruction des dossiers par la D.D.T à compter du 01 juillet 2015 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE QUI INDIQUE QUE :

- Dans les communes où un document d'urbanisme a été approuvé, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire au nom de la commune ;
- Le conseil municipal peut décider de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE (à l'unanimité) :

- De confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

M.Didier SCHAEFFER regrette, néanmoins, que cette mission n'ait pas été attribuée au Syndicat Mixte du Piémont des Vosges déjà compétent pour le SCOT.

2)ECO-QUARTIER

M.KOCH, chargé de mission auprès du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin, expose les enjeux sociaux, économiques et écologiques d'un tel projet. Il présente notamment les différents objectifs concernant la limitation de l'étalement urbain, la création des espaces publics et récréatifs, l'organisation des transports et la gestion de l'eau et des déchets.

Fort de ces explications, le Conseil,

*demande à la Commission d'Urbanisme d'étudier ce dossier,

*sur proposition de M.Didier SCHAEFFER, décide la visite d'un éco-quartier du secteur.

3)AFFAIRES COMPTABLES

L'assemblée, à l'unanimité,

*suite au dépôt de bilan de l'entreprise ETM, approuve le transfert des marchés des lots 1Aet 1B de l'atelier communal à la société TRABET SAS aux conditions initiales,

*décide l'acquisition de deux défibrillateurs. Le choix du fournisseur et des emplacements sera fait lors d'une prochaine séance.

4)INFORMATIONS

M.Jean-Claude MANDRY, Maire,

*invite le conseil à participer aux manifestations du 14 juillet et informe que le groupe de travail chargé d'étudier la possibilité d'ajouter aux noms des rues actuelles une dénomination en dialecte s'est déjà réuni.

M.Didier SCHAEFFER, conseiller municipal,

*rend compte de la réunion concernant les futurs travaux sur la ligne SNCF Sélestat-Strasbourg via Molsheim et demande au conseil de réfléchir quant à l'opportunité d'installer des toilettes sèches dans le parc du Château. M.le Maire lui répond que les WC publics de la place de la mairie seront dorénavant ouverts tous les jours et pourront ainsi être utilisés.

Mme Karen GEIGER, conseiller municipal,

*fait part qu'une séance de cinéma en plein air aura lieu le samedi 11 juillet dans la cour de l'ancienne école de filles et sollicite l'assemblée pour distribuer les flyers.

*lors de l'invitation des différentes commissions propose de mettre en copie l'ensemble du conseil.

Mme Isabelle LAGRANGE, conseiller municipal,

*invite les membres du conseil à s'inscrire au RESE,

*expose que l'accueil des touristes le dimanche matin sera reconduit cet été et qu'un nouveau dépliant a été réalisé.

Mme Céline BECK, conseil municipal,

*suite au nouveau marquage, soulève le problème de la sécurité des élèves au niveau de l'arrêt de bus de la rue Grien. M.le Maire l'informe qu'il ira sur place avec les adjoints pour étudier les différentes solutions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.